

## DÉBAT D'ACTUALITÉ

### **Intervention de M. Jean-François Trogrlic, directeur du BIT en France, ancien membre du Conseil économique et social**

**M. le président.**- J'ai le plaisir d'accueillir et d'appeler à la tribune M. Jean-François Trogrlic, directeur du Bureau international du travail pour la France, sans doute la délégation la plus importante du BIT. Je vous rappelle qu'il est un ancien membre du Conseil économique et social qu'il a accompagné dans bien des aventures.

Je salue les collaborateurs qui vous accompagnent.

Monsieur Trogrlic, Cher collègue, nous vous écoutons.

**M. Trogrlic.**- Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe et de section, j'ai un vrai plaisir d'être parmi vous cet après-midi et de retrouver cette maison tellement attachante, mais aussi tellement utile et, pour tout dire, irremplaçable comme espace de dialogue, d'analyse, de proposition et de confrontation constructive.

J'ai l'honneur d'y revenir comme représentant de l'Organisation internationale du travail, qui présente aussi la caractéristique d'être le lieu d'une confrontation constructive entre les trois parties qui concourent à l'équilibre social et à l'évolution du monde du travail, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs.

Cette constitution confère à la plus ancienne institution du système de l'ONU une spécificité, pour ne pas dire une originalité, qui est une véritable valeur ajoutée pour sa légitimité et celle de ses productions. Toute l'action de l'OIT est tendue par la recherche d'un consensus pour définir, orienter, prévenir et faire appliquer des règles qui vont s'imposer pour la vie au travail, ses conditions et son environnement.

Trois arguments ont fondé la mise en place de l'OIT et sa constitution en 1919, qui a été reprise ensuite dans la déclaration de Philadelphie en 1944.

Le premier argument était, si l'on peut dire, d'ordre humanitaire. Il s'agissait de soulager, d'améliorer les conditions dans lesquelles vivaient les travailleurs et les salariés, dont le nombre décuplait à l'époque. Le préambule de la constitution assigne à l'organisation cet objectif.

Le deuxième argument était, lui, de nature politique. Il énonçait le fait que l'injustice, sociale en particulier, engendre un tel mécontentement que « *La paix et l'harmonie universelle sont en danger* ». L'on sortait de la première guerre mondiale et cette obsession de la construction de la paix n'a pas quitté cette grande organisation qui, à l'heure actuelle d'ailleurs, débat dans son conseil d'administration sur la base du rapport du comité de la liberté syndicale des derniers événements malheureusement difficiles que vient de connaître la Guinée.

Le troisième argument était d'ordre économique. Il consistait à dire que l'amélioration des conditions dans un pays, qui avait pour conséquence d'augmenter les coûts de production, faussait de fait la concurrence avec des pays équivalents, d'où la nécessité de progresser ensemble, et le texte de la constitution énonce que la non-adoption par un pays d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres.

Ces arguments et les valeurs qui les sous-tendent valent encore largement aujourd'hui, même si nous sommes dans une nouvelle donne historique et si, depuis la fin des années 1980, un nouveau paysage international s'est dessiné. Il n'en demeure pas moins que ces fondements historiques, celui de la paix durable en particulier, restent d'une actualité douloureuse pour une très grande partie de la population du monde.

La mondialisation d'aujourd'hui a accentué les besoins d'une régulation de la concurrence mondiale. Il y a encore bien du travail à faire pour que s'améliore la condition

des salariés de tous les pays, les plus développés comme les non développés où, malheureusement, le travail dit informel est le lot commun d'une grande part de l'humanité.

Aujourd'hui, l'OIT regroupe cent quatre-vingts pays. La partie la plus visible, en tout cas dans une assemblée comme ici, est une construction historique d'un système normatif, exceptionnel, qui a couvert pratiquement tous les domaines du travail et des questions qui en découlent. Plus de cent soixante-dix normes, un peu moins aujourd'hui (je dirai pourquoi) accompagnées d'un système de vérifications, de réclamations qui sont définies dans la constitution de l'organisation. Un pays qui a ratifié une norme peut être mis en cause dans son application par une des parties prenantes devant l'OIT, mais un pays membre de l'OIT qui n'a pas ratifié une norme est aussi redevable de comptes sur l'évolution de la prise en compte de cette norme au fil du temps. Il y a donc un système très contraignant qui, de rapport en rapport, permet de développer le nombre de gens qui ratifient, mais aussi d'affiner la façon dont les normes sont appliquées et les problèmes qu'elles recouvrent, ce qui permet, aussi, des évolutions.

La deuxième caractéristique de l'OIT est qu'elle cherche à être en prise avec la mondialisation. Elle s'est fixé comme objectif de construire l'indispensable dimension sociale de la mondialisation. Un rapport de 2003, élaboré après un travail conséquent, a fixé l'analyse et les grands objectifs. Cette maison a produit un rapport en bonne place dans mon bureau, sous la signature d'Alain Deleu, qui présente l'originalité de proposer les conclusions à tirer pour notre propre pays de ce qui est préconisé dans le rapport global de l'OIT. Aujourd'hui, dans ce nouveau contexte, l'OIT est confronté à six défis. Il y en a bien d'autres, mais je ne prendrai que ceux-là.

Le premier est l'adaptation, l'évolution de son système normatif en recherchant plus d'intégration et en rendant compte de l'évolution du salariat, de l'évolution du travail, de l'évolution des activités productives telles qu'elles se déroulent en ce moment. L'année

passée, une étape importante a été franchie avec l'adoption d'une convention maritime globale, regroupant soixante normes qui concernaient ce secteur. Nous pouvons être satisfaits de ce qui s'est passé dans notre pays autour de cette norme, puisque la France a été très active dans le travail de préparation en organisant, en particulier, une conférence spécifique sur la question qui a permis d'avancer et d'obtenir un consensus exceptionnel à l'OIT puisque seulement quatre pays se sont abstenus dans le résultat final en février 2006. La conférence, présidée par un Français de l'industrie maritime, a vraiment donné un élan tout à fait important. L'idée est de faire en sorte que la dispersion des instruments, qui rend difficile leur application, trouve des modalités de regroupement. L'exercice était évident sur le maritime, cela ne voulait pas dire qu'il était facile. Sa réussite sur un secteur clef de la mondialisation (puisque le transport maritime est le vecteur de l'échange des marchandises) est un bon indice pour ce qui va se passer à l'avenir.

Dans l'adaptation du système normatif, il faut aussi signaler la déclaration de 1998 qui a un peu changé l'angle d'attaque du système normatif de l'organisation. Cette déclaration concerne ce que l'on appelle les droits sociaux fondamentaux et leur respect, c'est-à-dire les normes qui concernent les chapitres qui font le plus l'unanimité entre les pays : l'interdiction du travail forcé ; l'interdiction du travail des enfants ; le droit pour les employeurs comme pour les travailleurs de s'organiser librement, de négocier ; l'interdiction de toute forme de discrimination, en particulier hommes-femmes, qui est souvent mise de côté mais qui était au cœur de la problématique évoquée à l'époque et toujours vivante aujourd'hui.

Cette déclaration a pour spécificité de s'appliquer, quoi qu'il arrive, à tous les pays membres et pas seulement aux pays qui ont ratifié. On a franchi une étape importante qui permet à chaque conférence annuelle d'avoir un rapport sur un des thèmes mis en évidence. L'année passée, c'était le travail des enfants ; cette année, ce sont les discriminations ; à la

rentrée prochaine, le Bureau de Paris prendra une initiative sur cette question pour faire campagne sur ce thème de la discrimination.

Le deuxième défi est celui du développement. Aujourd'hui, l'OIT n'est pas seulement l'organisation des pays industriels développés, elle est aussi et souvent en priorité l'organisation à laquelle s'adressent les pays les plus pauvres pour accroître les chances de leur développement. Si on a un objectif commun par rapport au travail, à l'activité humaine, il y a des déclinaisons particulières. Aujourd'hui, il faut parler, agir pour tous. Le concept « travail décent » s'est peu à peu imposé comme étant celui qui permettait de rendre compte à la fois de ce que l'on cherchait à faire dans les pays développés et dans les pays en développement. Un travail décent répond aux principales normes fondamentales, il donne à tous des chances d'épanouissement, de formation, il procure à tous des systèmes d'assistance et de protection sociale. Bref, c'est une notion qui se décline de différentes façons, mais qui met l'accent sur le fait qu'aujourd'hui, l'emploi est le vecteur incontestable, sans aucun doute le premier vecteur de la quête pour la dignité humaine.

Sur cette question, nous avons beaucoup d'initiatives. C'est une priorité absolue et la prise en charge par l'ensemble du système de l'ONU de cette question a considérablement progressé ces trois dernières années. La déclaration de 2005 des chefs d'État et de gouvernement à New York à l'assemblée générale de l'ONU reprend l'idée que le travail décent et productif est une des clefs du développement. L'année passée, en juillet, le Conseil économique et social de l'ONU a repris cette problématique dans sa déclaration ministérielle. Il la reprendra de nouveau en juillet prochain à Genève.

Le troisième défi est la nouvelle donne économique. C'est l'apparition des nouveaux pays industrialisés, ce que cela provoque dans l'organisation mondiale de la répartition des activités, mais c'est aussi le rôle croissant que jouent les entreprises multinationales dans le développement des activités et dans le portage ou le non portage d'un

certain nombre de normes et de valeurs. Voilà un défi auquel est confrontée l'organisation. Aujourd'hui, nous avons une organisation qui s'adresse à juste titre à des États et qui, de plus en plus, trouve en face d'elle des acteurs économiques qui ont une taille souvent bien plus puissante que celle de bon nombre d'États, qui doivent être considérés comme des vecteurs du développement du travail normatif, au moins d'un respect des normes essentielles. Cette année, on célébrera le trentième anniversaire de la déclaration sur les entreprises multinationales à Lisbonne, sous la présidence portugaise qui s'est saisie de ce thème. Il y a de fortes chances que l'on ait un échange de qualité sur ce qui fait vraiment débat. Des acteurs plus puissants que les États n'ont pas les mêmes obligations que ces derniers au niveau de l'application, mais quand ils veulent s'en saisir, ils n'ont pas non plus les mêmes prérogatives que les États.

Il existe une sorte de cercle vicieux, qu'il va falloir examiner attentivement. Des solutions existent pour y faire face, en particulier des débats éclairés sur la responsabilité sociale et environnementale. Dans les entreprises, des éléments permettant de trouver une voie commencent à poindre. Sur ce terrain, il ne faut pas renoncer.

Le quatrième défi est celui de la nouvelle donne sociale. D'une part, la nouvelle donne sociale, c'est la stagnation d'une série de pays qui n'ont pas accès aux investissements, au développement de leur industrie ou de leurs activités et au bénéfice de la mondialisation et où le travail informel devient la règle absolue. D'autre part, dans les pays développés, la nouvelle donne sociale, c'est la recherche de nouvelles garanties face aux questions posées par les délocalisations, par la demande croissante de mobilité pour l'ensemble du salariat. Il s'agit de rechercher des solutions pour trouver des garanties, collectives et individuelles, permettant de mieux lisser l'ensemble d'une carrière professionnelle ou l'ensemble d'un parcours.

Il s'agit d'un défi majeur parce que les normes n'existent pas aujourd'hui sur cette question. Le débat n'est pas encore suffisamment développé, mais il arrive. De façon très claire, le BIT doit s'en saisir.

Le cinquième défi est de faire face à un nouveau jeu d'acteurs dans lequel les regroupements régionaux jouent un rôle de plus en plus grand, au premier rang desquels l'Europe. Celle-ci n'intervient pas directement dans l'organisation du travail parce que ses compétences en matière sociale ne sont pas très étendues. Cependant, son influence est très forte. Et dans des zones moins structurées que l'Europe (en Asie, en Afrique et en Amérique latine), les volontés d'impulsion et de coordination très fortes témoignent du désir de gommer les différences nationales et de peser d'une voix plus forte dans le débat multilatéral. Le deuxième niveau d'acteurs nouveaux est celui des acteurs biais de la société civile (les ONG, les associations de consommateurs, etc.). Ceux-ci portent des exigences en matière sociale par le biais des investissements, par le biais de la consommation, par le biais du développement durable et de l'environnement et viennent interpellier un système qui, heureusement, est conçu pour que les trois parties continuent de demeurer efficaces sur leur terrain. Demeurer efficace sur son terrain signifie regarder ce qui se passe sur le terrain des autres et voir comment l'intégrer ou en tenir compte.

Le sixième défi est celui d'une meilleure interaction des grandes institutions internationales. Le rapport Deleu l'évoque de manière pertinente. Aujourd'hui, le système multilatéral est cloisonné dans des verticalités, qui n'ont pas de point de passage entre elles ou trop peu. Chacun court après son objectif sans regarder ce que font les autres. En général, tous les objectifs - pas toujours - sont censés améliorer le bien commun et la manière dont les hommes et les femmes trouvent leur place dans un monde en plein développement. Non seulement le cloisonnement est vertical, mais il peut aussi exister une concurrence entre les différentes institutions. Par exemple, sur le terrain des migrations, l'organisation

internationale des migrations, à Genève, ne s'intéresse pas aux travaux du BIT, considérant que la migration est une question de déplacement des peuples. Pour l'OIT au contraire, le premier motif de la migration est économique puisque c'est la recherche du travail qui est moteur. Dans le domaine de la santé, si l'on examine les questions relatives à la protection sociale, l'on constate que la plupart des systèmes ont été construits sur l'existence du travail et à partir des acteurs du travail. D'aucuns affirment aujourd'hui qu'il faudrait substituer à ce système de grandes causes de santé publique, qui agissent davantage en termes de prise en charge des grandes pandémies qu'en termes de recherche de systèmes de santé horizontaux qui permettent à tout le monde de faire face à ces difficultés. La semaine dernière, à Paris, se tenait une très importante conférence sur la prise en charge de l'assurance maladie comme vecteur du développement dans les pays les moins développés, à l'initiative du Président de la République. Cette conférence a été l'occasion de se rendre compte combien il est difficile de rendre compte de la construction des systèmes maladie alors que la quasi-totalité des aides va en direction des grandes pandémies. Les maladies rares africaines ne sont pas prises en compte alors qu'elles font parfois largement autant de dégâts que ces grandes pandémies. Il est donc nécessaire de mieux harmoniser les institutions entre elles.

Un premier pas vient d'être franchi entre l'OMC et l'OIT. En effet, une étude conjointe a été présentée par Pascal Lamy et Juan Somavia, il y a deux jours, au conseil d'administration à Genève. Cette étude porte sur la relation entre le commerce et l'emploi. Elle ne préconise pas de solutions, ni de normes, loin s'en faut. Son existence est déjà un progrès considérable ! Les liens sont renoués. Souhaitons maintenant que nous nous emparions de ce débat sur le terrain national. C'était en tout cas le souhait du directeur général du BIT. J'en profite pour rappeler que votre assemblée me semble être le lieu idéal où ce débat pourrait être mené.

Parmi les bonnes nouvelles, sur le terrain de l'aménagement du système multilatéral, un pas en avant a été franchi à l'initiative de notre pays, la création d'United. Il s'agit de trouver de nouvelles ressources pour financer l'aide au développement. La taxe sur les billets d'avion permet aujourd'hui d'intervenir sur le terrain de la santé et constitue une véritable innovation, dont de nombreux intervenants se sont félicités la semaine dernière à l'occasion de la conférence de l'assurance maladie.

Un autre pas en avant est celui de la tentation qui existe désormais - c'est une bonne tentation ! - de procéder par la fixation d'objectifs dans le temps. Ce sont les Objectifs du millénaire pour le développement. De plus en plus d'institutions se fixent des objectifs intermédiaires.

Enfin, parmi les bonnes initiatives sur le terrain de la coordination, je vais citer l'exemple de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux, qui joue un rôle très important. Le BIT reconnaît désormais cette association comme l'un de ses partenaires privilégiés. Le Bureau de Paris sera en première ligne pour faire un effort afin que ces actions se développent de plus en plus. Je terminerai en disant quelques mots sur le Bureau de Paris. Je ne peux pas l'évoquer sans parler du rôle historique de la France au BIT, de ses grands directeurs généraux, avec Albert Thomas au tout début, celui de la difficile période des années 80, avec Francis Blanchard. Et puis, il convient d'évoquer le dynamisme particulier des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs, pour occuper un espace important dans le débat. Le rôle de la France est reconnu, attesté et il se voit. Le meilleur moyen d'en témoigner est de continuer de le faire vivre. Il faut reconnaître que, au fil des années, y compris au fil des renouvellements politiques et des alternances qui existent dans une démocratie, la politique de notre pays porte une attention permanente et particulière à une définition multilatérale des engagements internationaux de la France. Cela facilite considérablement les choses car le BIT participe de cette dynamique et trouve une place

importante, non seulement dans les interventions des différents ministères, en premier lieu desquels le ministère du Travail, mais aussi au niveau du Premier ministre ou de la Présidence de la République. Il existe également des manifestations concrètes de cet intérêt, je pense notamment à un accord de coopération, qui est passé entre la France et le BIT pour une durée de quatre ans. Elle comporte une part de soutien au Bureau de Paris, mais heureusement minime par rapport au reste des engagements financiers, qui concernent essentiellement des actions de coopération internationale, essentielles aujourd'hui.

La France est aussi un observatoire de phénomènes nouveaux. J'en ai évoqué un rapidement tout à l'heure qui est celui de la responsabilité sociale et environnementale puisqu'une des particularités de notre pays est d'être sans doute celui qui a la plus grande concentration de multinationales insérées dans des accords avec les grandes fédérations internationales de la nouvelle confédération syndicale internationale qui aujourd'hui regroupe plus de monde que par le passé, ce qui est sûrement un atout pour l'organisation internationale du travail.

Il y a là une espèce de petit observatoire, laboratoire qu'il faut sans doute faire vivre. Il y a eu une réunion très importante de l'ORS, il y a une quinzaine de jours, au cours de laquelle on a pu voir comment ces thèmes étaient vivants. Ils ont intéressé beaucoup de monde.

Depuis ma prise de fonction, j'ai eu à faire face à des initiatives importantes pour vous montrer comment l'organisation intervient sur des terrains différents. À l'initiative du ministre des Affaires étrangères, s'est tenue à Paris une conférence importante sur les enfants soldats avec une déclaration importante de Paris sur la question. La convention sur les pires formes du travail des enfants de l'OIT est l'un des principaux textes de référence et d'appui pour intervenir contre son développement, mais surtout pour la réinsertion de ces jeunes. Il ne faut pas seulement qu'ils posent les armes, il faut faire en sorte qu'il y ait quelque chose à la

place. On entre en plein cœur dans ce qu'il faut faire en matière de normes, ce qu'il faut dire, interdire, mais aussi ce qu'il faut faire pour que le respect soit une réalité. On ne peut pas séparer les deux aspects de la question.

J'ai cité la conférence sur l'assurance maladie, nous avons eu aussi l'occasion de rendre public un important rapport sur les discriminations à l'embauche qui a été fait sur une commande ministérielle de la DARES et mettant en évidence, à partir d'une méthode de *testing*, combien cette question était importante. Nous aurons l'occasion d'en reparler puisque ce sera le thème de campagne pour 2007 du Bureau de Paris.

J'espère avoir répondu à la commande, monsieur le président, je suis bien sûr ouvert à toute forme de débat.

(Applaudissements.)

**M. le président.**- Merci, Jean-François Trogrlic pour votre brillante intervention. J'ai l'impression que vous nous avez apporté à peu près tous les éclairages dont nous avons besoin et que nous développons souvent dans le cadre des « Amis de l'OIT » puisque nous sommes l'un des rares pays à avoir cette structure pour accompagner les travaux réalisés par Genève.

S'il y a des questions complémentaires, elles peuvent s'exprimer maintenant, même si votre exposé a été exhaustif. Personnellement, j'ai une question à vous poser : fera-t-on dans l'aérien ce qui a été fait dans le maritime ?

**M. Trogrlic.**- En ce moment, la commission des normes réfléchit beaucoup autour de cette question pour savoir sur quels autres segments on pourrait repartir avec ce système de normes intégrées. Le secteur des transports est l'un des secteurs les plus voyants pour travailler ces questions.

Je n'ai pas été complètement exhaustif, car je dois remercier cette maison pour l'appui qu'elle apporte au Bureau de Paris. C'est notre lieu de réunion préféré. On y est

toujours bien accueilli. Cette maison appuie aussi une association originale à travers le pays, l'association des Amis de l'OIT qui organise des manifestations et qui joue un rôle d'appui important pour le Bureau que j'ai l'honneur de diriger.

**M. le président.**- Un très grand merci pour votre intervention, vous savez que le BIT comme vous-même ne compte ici que des amis.